

**24-09-10 Finances – Comptabilité**

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable du Trésor expose qu'il convient d'émettre un mandat au compte 6542 du budget de la commune pour donner suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte à l'encontre de CRAZY BURGER 2 et à l'effacement de dettes validé dans le cadre d'une procédure de surendettement.

Exercice Comptable	Référence de la pièce	Objet de la dette	Montant restant à recouvrer
2021	1193	PEGASE OCTOBRE 2021	57,02 €
2021	1412	PEGASE DECEMBRE 2021	56,39 €
2022	41	PEGASE JANVIER 2022	14,80 €
2022	157	CASTOR ET POLLUX FEVRIER 2022	45,12 €
2022	193	PEGASE FEVRIER 2022	49,45 €
2022	288	CASTOR ET POLLUX MARS 2022	138,00 €
2022	345	PEGASE MARS 2022	72,46 €
2022	439	CASTOR ET POLLUX AVRIL 2022	114,43 €
2022	511	PEGASE AVRIL 2022	60,96 €
2022	578	CASTOR ET POLLUX MAI 2022	94,88 €
2022	615	PEGASE MAI 2022	37,66 €
2022	1037	TLPE 2021	309,60 €
2023	946	TLPE 2022	309,60 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 360,37 €</b>

Je vous demande :

- de m'autoriser à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 1 360.37 euros TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2024 chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 1 360.37 euros TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2024 chapitre 65.

**Copie conforme****A Saint-Priest en Jarez,  
Le 10 septembre 2024****Le Maire,  
Christian SERVANT****La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 9 septembre 2024**

### **24-09-10 Finances – Comptabilité**

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. COSSEY  
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU  
M. ZAVROSA à Mme. BAUDRY  
Mme WOLFF à M. SAHUC  
Mme CONVERT à Mme GEUSENS  
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :